

Réunion du 1^{er} octobre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Francis GRIGNON

N° CP/2012/713 - Tramway strasbourgeois - 1123
Réalisation des extensions A1 et A2 - Convention financière

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- confirme la participation financière du Département aux travaux d'extension vers l'Ouest de la ligne A du tramway, conformément aux engagements pris dans le Contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise (CTAS) 2009-2014

- décide d'attribuer à la communauté urbaine de Strasbourg (CUS) une subvention à hauteur de 5 % du montant total HT de l'assiette subventionnable de ces travaux, estimée à 44,18 M€ (valeur 2009), soit une subvention de 2,2 M€.

Elle approuve par ailleurs la convention financière à intervenir à cet effet entre la CUS et le Département, et autorise son président à signer cette convention.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20121001-72046-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 15/10/12